

VOTRE RÉGION

LA ROCHE-DES-ARNAUDS | C'est un champion du calcul mental

Jean-Jacques Bruyant, habitant de La Roche-des-Arnauds, a 70 ans. Déjà enfant, il faisait des prodiges et savait compter avant de savoir lire. Il faisait des multiplications à deux chiffres, de tête, à 5 ans. Ou faisait d'un coup d'œil la moyenne de sa classe de CM2.

Au lycée Dominique-Villars, à Gap, son don en maths s'est développé, il était sollicité par ses camarades pour vérifier leurs calculs et sa réputation de champion de calcul mental a rapidement été établie. Toute sa vie durant, il a entretenu cette capacité très enviable.

Un jour, sur internet, il apprend l'existence d'une Coupe du monde de calcul mental. Il décide d'y participer.

Seul Français en lice pour la Coupe du monde 2014

À l'issue des éliminatoires, Jean-Jacques Bruyant est l'unique français retenu parmi 70 présélectionnés du monde entier. L'aventure peut vraiment commencer : la Coupe du monde 2014 aura lieu les 11 et 12 octobre à Dresde, en Allemagne.

Au menu : l'addition de dix nombres à dix chiffres ; la multiplication de deux nombres à huit chiffres ; l'extraction de la racine carrée à partir d'un nombre de six chiffres ; le calcul du jour de la semaine à partir de dates des années 1600 à 2100 ; la multiplication de trois nombres à trois chiffres.



Jean-Jacques Bruyant se rendra en Allemagne pour la Coupe du monde de calcul mental les 11 et 12 octobre.

Six épreuves surprises suivront. Elles incluront seulement des opérations fondamentales d'arithmétique (addition, soustraction, multiplication et division) et le calcul de puissances à exposant entier.

Un vrai défi digne de l'envergure du déjà célèbre président du club bouliste rochois.

G. F.

POLITIQUE EXPRESS



HAUTES-ALPES | La secrétaire d'État Axelle Lemaire en visite dans les Pays du Buëch

→ Une visite de marque attend les Hautes-Alpes. La secrétaire d'État à l'économie numérique Axelle Lemaire sera présente le 10 octobre dans le Laragnais. Elle devrait se rendre à Antonaves vers 11 heures pour poser une plaque et inaugurer un point de raccordement. Puis elle sera vers 12 h 30 à Laragne-Montéglin pour assister à une démonstration du point visio-rendez-vous mis en place par le conseil général.



Ils veulent créer le parti des Hautes-Alpes

→ Ils sont cinq et ils ont fondé un nouveau parti, celui des Hautes-Alpes. À leur tête, Georges Obninsky, l'ancien président du club de hockey de Gap (notre photo), rejoint par Christophe Peyre et Patrick Paris (présents l'an dernier sur la liste présentée par Guy Blanc aux municipales de Gap), ainsi que Brigitte Mundubeltz et Aline Blanchard.

« La volonté des fondateurs est de revendiquer l'autonomie et l'indépendance du parti des Hautes-Alpes, la liberté de parole et d'agir face aux autres mouvements politiques nationaux » indiquent les cinq militants, qui présenteront officiellement leur parti le 9 octobre prochain à Gap.

Briançon ne rime pas avec E.On

→ Nous avons mentionné dans nos colonnes les communes ayant manifesté leur opposition au projet de centrale biomasse E.On à Gardanne. La Ville de Briançon, omise dans la liste communiquée par la députée Karine Berger, rappelle que le conseil municipal a bien délibéré en ce sens.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE | Farouk Hedahdia a écopé de deux ans de prison

Condamné pour sept délits commis pendant sa cavale

À 26 ans, Farouk Hedahdia est à la tête d'un casier judiciaire déjà chargé. Il comparait hier devant le tribunal correctionnel de Digne-les-Bains pour répondre de sept dossiers dans lesquels il est impliqué tout au long de l'année 2012.

Actuellement détenu pour autre cause, il comparait dans le box. L'une des sept affaires relevant d'une conduite dangereuse à scooter et d'un refus d'obtempérer était tout à fait accessoire au regard du reste des poursuites.

Chacun de ces six délits a été commis alors que le jeune Farouk était en cavale, après avoir blessé un congénère par balle lors d'une rixe. Il est libérable en 2024. Peut-être est-ce la durée de sa longue peine et une sortie encore inenvisageable aujourd'hui qui lui ont donné cet air absent tout au long

du procès. C'est avec « peu de mots, le regard triste et désabusé » comme l'a relevé son avocat Me Febraro, que le détenu a répondu aux questions du juge.

Délinquant amateur ?

Dans la chronologie de sa cavale, il commet une filouterie de carburant le 28 février 2012 à Apt, dans une station-service où il a fait le plein de la C5 volée à bord de laquelle il circule. Le 12 mars suivant, il fracture un magasin de musique de Manosque avec une voiture-bélier volée. Il revend les guitares, piano portable et autres casques au magasin Cash Express de Gap. C'est cet échange qui mettra les enquêteurs sur sa piste. Car, le jeune homme qui s'est présenté au magasin au volant de sa C5 volée et dotée d'une fausse plaque, a présenté sa véritable carte d'identité au commerçant,

qui la lui demandait. Amateurisme que soulignera sa défense.

Quatre jours plus tard, au cours de la nuit du 15 au 16 mars, il commet quatre vols à Pierrevert, La Brillanne et Gréoux, dans des petits commerces, pour tenter de récupérer quelques piécettes de subsistance. Le 15 août, il se retrouve impliqué dans le vol d'une Clio à Manosque. Qu'il conteste. Selon sa version, il a juste aidé « des jeunes » qui voulaient démarrer le véhicule, dont le neiman était fracturé, à changer la pièce pour voler le véhicule. Le 26 octobre, il attire l'attention des policiers par sa conduite dangereuse, mais parvient à prendre la fuite. Puis, avant que son passé ne le rattrape, il est de nouveau remarqué par les policiers au volant d'un véhicule volé. Il finit par les semer au terme d'une course-poursuite. Il se

rend alors que sa mère est placée en garde à vue, proposant un échange aux policiers : sa capture contre la liberté de sa mère.

« Arrêtez vos conneries, c'est le père qui vous parle ! »

Pour tous ces faits, Farouk Hedahdia est sous le coup de la récidive légale. Il encourt 20 ans de prison. Même si tel n'était pas le sens de ses réquisitions, le procureur de la République Stéphane Kellenberger a souhaité qu'il « entende ». Le magistrat a construit un réquisitoire au retentissement éducatif, alerté par cette jeunesse en perdition. « Arrêtez vos conneries, c'est le père qui vous parle ! » a-t-il interpellé le prévenu avec toute sa force de conviction. Puis de sermonner : « Cela s'inscrit dans une ligne complète de dérive, de passages à l'acte et de transgressions

multiple. Peut-il penser que cela puisse faire du mal aux autres comme ça peut faire du mal à sa mère ? » Fervent défenseur de l'individualisation de la peine, le magistrat du parquet a saisi la situation offerte par la suppression de l'application automatique de la peine plancher depuis le 1^{er} octobre 2014, pour requérir simplement deux ans de prison ferme « pour le tout ».

En défense, Me Febraro a plaidé la cause sociale d'un « fils de harki » pour expliquer la vie de rapine de son client qui, selon lui, « n'a pas d'avenir dans la délinquance tant il transpire l'amateurisme ». Son client relève plutôt « du parcours chaotique de petit sauvageon de quartier ».

Le tribunal correctionnel a suivi les réquisitions du procureur et a condamné Farouk Hedahdia à deux ans de prison.

GAP | Il écope de cinq mois de prison avec sursis

Le jeune homme agresse sa mère, elle ne veut plus le voir

Ce jeudi, la substitut du procureur Inès Delay et l'avocate de la défense, Aline Duratti, sont d'accord sur un point : le prévenu « reconnaît les faits avec honnêteté ». À la barre, le jeune homme de 21 ans fait également preuve d'une certaine émotion, notamment à l'annonce de la plaidoirie de l'avocat de sa mère, laquelle s'est portée partie civile. « Elle ne souhaite qu'une seule chose, ne plus être en contact avec son fils, prévient Me Bompard. Il lui fait peur. »

« Vous tentez de l'agripper par le cou »

Suivi par le centre hospitalier Buëch-Durance de Laragne-Montéglin, le Gapençais souffre d'un dédoublement de la personnalité. Il comparait pour avoir exercé des violences sur sa mère, le 11 mars dernier.

« Ce jour-là, vous lui demandez de vous héberger. Elle refuse, relate la présidente du tribunal Josiane Magnan. Vous jetez son téléphone et vous l'attrapez par les cheveux. Elle bascule [...] Vous

tentez de l'agripper par le cou. » Les policiers, alertés par le frère du prévenu, interviennent. « Ils sont obligés de vous menotter pour vous calmer. » Le prévenu acquiesce.

« Ce n'est pas la première fois que vous êtes violent, reprend la présidente, qui cite une mention à son casier datant de 2010. « J'avais voulu étrangler l'aide-soignante », mime le Gapençais. Sourires étonnés dans la salle d'audience.

« Il reconnaît que ce qu'il a fait n'est pas bien »

Le jeune homme est également accusé d'avoir « bousculé » le patron d'un bar gapençais dont le bras était en écharpe, le 9 mai dernier, et d'avoir dégradé son établissement. « Pour une histoire de chien », précise Josiane Magnan.

« Il reconnaît que ce qu'il a fait n'est pas bien, reprend la substitut du procureur en préambule de ses réquisitions. Monsieur avait, au moment des faits, arrêté son traitement. » Inès Delay explique également qu'entre 2009 et 2014, personne n'a plus en-

tendu parler du jeune homme, qu'il s'investit actuellement dans un projet professionnel. « Je pense que l'emprisonnement ne lui conviendrait pas du tout », conclut la substitut, qui requiert six mois avec sursis et mise à l'épreuve de deux ans avec obligation de soins, notamment.

Le conseil de la défense Me Duratti évoque, quant à elle, une relation difficile avec la mère. Issu d'une fratrie de quatre enfants, son client a été « placé très jeune ». Aujourd'hui, il est sous curatelle. « Le sentiment d'exclusion est encore plus fort [...] L'expert psychiatrie n'a pas assez creusé du côté du noyau familial. C'est extrêmement compliqué. »

Le prévenu écope finalement de cinq mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve de deux ans, avec obligations de soins, de travail, d'indemnisation des victimes et l'interdiction d'entrer en contact avec sa mère. Mère à qui le prévenu est venu demander un mouchoir, à l'issue de l'audience, pour essuyer ses larmes.

Emilie CHAUVOT

TALLARD | Après une série de vols

642 CD avaient été retrouvés sous son lit

La liste des victimes est longue, tout comme celle des CD qui ont été retrouvés sous le lit du prévenu. 642 compacts disques exactement, dérobés dans des voitures à Tallard, entre le 1^{er} décembre 2010 et le 31 décembre 2013. Des faits que le jeune homme de 33 ans reconnaît à la barre, ce jeudi. Souffrant d'une sérieuse altération du discernement et placé sous curatelle, il explique avoir été influencé par d'autres personnes. « Vous n'étiez donc pas seul. Chacune des personnes prenait ce qu'elle voulait dans les véhicules et les chaussures de randonnée ou encore les outillages, autres biens dérobés dans les véhicules et pour lesquels les victimes ont porté plainte. « Pas

une n'a fait état du vol de CD », rappelle au passage l'avocate de la défense. Laquelle constate qu'« aucun interrogatoire précis n'a été réalisé » lors de l'audition de son client.

Inès Delay tente d'éclaircir les faits. « Mais on vous a obligé à le faire ? » « Oui. » « Pourquoi ? » « Ils savaient que je venais de la Chrysalide [foyer d'hébergement pour handicapés, NDLR], répond le prévenu. « Au final, vous leur avez donné combien de CD ? » reprend la présidente du tribunal Josiane Magnan. « Zéro. » « Et ils vous ont fourni du cannabis ? » « Non. » « Il va falloir faire le tri », suggère la substitut.

Le jeune homme comparait aussi pour les vols d'un sac à main à Gap et d'une carte bleue à Rousset, en 2013. Larcins pour lesquels il écope de deux mois d'emprisonnement avec sursis. Quant à la série de vols à Tallard, le tribunal le relaxe, suivant ainsi les réquisitions du ministère public.

E.C.

EMBRUN | Nutrition, dopage, automédication, chutes... quatre médecins ont présenté leur travail

Comment protéger son enfant des risques liés aux sports de glisse

« Devenir un sportif de haut niveau, c'est un investissement. » Un investissement qui peut coûter cher.

C'est ce qu'a expliqué Grégory Fontaine, kinésithérapeute, jeudi soir. La salle de la Manutention était comble. L'assistance attentive. Chaque parent présent avait à l'esprit le bien de son enfant. Chutes, commotions cérébrales, nutrition, compléments alimentaires... les risques liés au ski et snowboard sont multiples. À tous les niveaux.

La commission médicale du comité régional Alpes Provence ski et snowboard s'est donc réunie pour répondre aux nombreuses questions. Quatre médecins ont présenté les risques et conseils liés à leur domaine : Yvan Prothoy, médecin du sport, Céline De-

chavanne, médecin du sport également, Cléo Turc, dentiste et Grégory Fontaine, kinésithérapeute.

« Il faut retarder l'échéance »

Grégory Fontaine gère l'aspect physique. « Un enfant blessé, ce n'est pas un enfant performant. Sur le long terme, ceux qui pratiquent le ski alpin risquent d'être abîmés, alors il faut retarder l'échéance. Ne prenez pas en charge la préparation physique, a-t-il conseillé, en s'adressant aux parents d'enfants inscrits dans un club. Le gainage permet de préserver le dos des jeunes, les étirements font partie des entraînements. Mais il ne faut pas en rajouter. »

D'autres thèmes ont été



Salle de la Manutention, jeudi soir, les parents d'enfants inscrits dans un club de ski ont pu poser leurs questions aux médecins présents.

abordés, comme le tabac chiqué, présent dans les stations aussi, avec des conséquences

désastreuses sur la santé. Chaque médecin a fait profiter le public de son expérience

acquise auprès de sportifs de haut niveau.

Audrey LUNGO